

CHAMBRE DES DÉPUTÉS GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

MOTION

Luxembourg, le 25 avril 2019 Dépôt Marc Spautz Groupe politique CSV

La Chambre des Député-e-s:

- Rappelant qu'au Luxembourg la situation de l'accueil extrafamilial et extrascolaire a évolué de manière considérable au cours des dernières années ;
- Notant que l'offre totale de places en services d'éducation et d'accueil et en assistance parentale est passée de quelques 7.700 places en 2004 à plus de 59.000 places en 2019¹;
- Constatant cependant que la demande en place d'accueil est toujours très grande et que beaucoup de parents ont toujours du mal à trouver une place d'accueil pour leurs enfants ;
- Constatant que parmi les critères de recherche d'une structure d'accueil pour enfants figure la proximité de la structure du domicile des parents ou celle avec le lieu de travail;
- Constatant que plusieurs entreprises offrent à leurs salariés la possibilité de faire garder leurs enfants dans une crèche dans l'enceinte entrepreneuriale, il n'en demeure pas moins que pour faire fonctionner une crèche qui peut aussi être financée, une certaine masse critique est nécessaire ;
- Constatant que de nombreuses entreprises, notamment la plupart des PME, ne sauraient offrir un tel service à leurs salariés ;
- Notant d'autre part que de nombreuses entreprises seraient cependant prêtes à s'investir dans un tel projet, dès lors qu'il serait porté par plusieurs entreprises ;
- Considérant dès lors, qu'à côté des crèches d'entreprises au sens strict qu'il échet de continuer à promouvoir, il appert que la création de crèches inter-entreprises ou de crèches communes à plusieurs entreprises permettrait d'augmenter l'offre en place d'accueil disponibles et prendrait également en compte les attentes des parents ;

-

¹ Rapport Men 2018



CHAMBRE DES DÉPUTÉS GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Invite le gouvernement

- A encourager, à côté des crèches d'entreprises, la création de crèches interentreprises ; notamment via l'attribution d'un label d'employeur de qualité ;
- A examiner la possibilité de la mise en place d'un « crédit d'impôt » pour les entreprises qui mettent en place une crèche au sein de l'entreprise respectivement qui entendent mettre leurs moyens en commun pour offrir à leurs salariés une structure d'accueil commune.
